B E U X - *I N F O*

Bulletin municipal d'information

N° 19 – Janvier 2013

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux – **Imp. REPROGRAPHIC à METZ**

S O M M A I R E

Numéro 19 – Janvier 2013

1	Le mot du maire
2-3	Etat-Civil 2012
4	Nouveaux arrivés en 2012
5-9	Compte-rendu des conseils municipaux 2012
10	Destin commun pour trois communautés du sud messin
11	Dernière tournée du RL – Visite du sous-préfet
12-13	A Beux, les enfants sont à la fête toute l'année !
14-15	Portrait : Robert Varinot, doyen de Beux.
16-19	Poussières d'archives
20	Vie paroissiale : Le conseil de Fabrique

Illustration couverture : La mairie bien fleurie

Responsable d'édition : B. Guitter, maire de Beux 35, Rue principale 57580 BEUX
Rédaction, composition, mise en page, crédit photos : B. Guitter
Impression : REPROGRAPHIC à METZ. Edité en avril 2013

Le mot du maire

C'est avec trois mois de retard que vous recevez cette année ce numéro 19 de votre bulletin municipal et je vous prie de m'en excuser. Faire un tel magazine n'est certes pas chose facile et il faut du temps pour rédiger les articles, les mettre en page etc. Mais le but de ce petit fascicule n'est pas de donner des infos de dernière minute mais plutôt de revenir sur une année d'évènements de tous ordres qui ont touché de près ou de loin la petite histoire de notre village bien aimé. Alors sortir avec un peu de retard n'est pas très important. Beux-Info se veut surtout une mémoire collective à laquelle on peut de temps en temps se référer pour constater que, même lentement, notre environnement change petit à petit, la population évolue et c'est ainsi que va la vie.

Quels sont donc les évènements marquants de cette année 2012 pour nous autres buscinois ou reboyeux suivant les préférences. Tout d'abord, notons que le conseil municipal, le 19 janvier 2012, a définitivement approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace l'ancien POS et fixe désormais pour les 10 à 15 prochaines années, l'avenir en matière d'évolution de notre commune. Chacun sait maintenant vers où vont se développer les futures constructions qui verront le jour dans les années qui viennent mais aussi quelles sont les orientations qui ont été retenues en matière d'aménagement.

Ce PLU sera le dernier décidé et approuvé par notre propre conseil municipal ; en effet cette compétence va dès l'an prochain être exercé par la communauté de communes du Sud messin. Et cela m'amène à évoquer cette nouvelle collectivité dont nous allons faire partie et qui regroupera les actuelles communautés du Vernois, de l'aéroport et celle de Rémilly et environs. Un ensemble d'environ seize mille habitants animés d'une volonté commune de développement et d'amélioration de la qualité de vie et d'environnement. La communauté de communes du sud messin prendra officiellement naissance le 1er janvier 2014 et c'est à ce moment (assez mal choisi par nos gouvernants, il faut le dire) qu'il faudra, en pleine période de renouvellement des conseils municipaux, prendre des décisions très importantes sur le plan fiscal, sur celui des compétences qui seront exercées et sur celui de la gouvernance de cette nouvelle entité.

L'année 2012 aura aussi été celle de la préparation des grands chantiers que va connaître Beux en 2013 : la remise à neuf de la toiture du bâtiment de l'école et la réfection de différentes portions de la voirie communale qui sont fortement dégradées notamment dans le secteur de la Haute-Beux, la route de Pontoy, la placette rue du vieux château.

Compte tenu des difficultés financières de l'Etat et de la diminution notable des dotations aux communes, il faut désormais jouer au plus juste pour éviter toute dérive en matière financière. Le temps des travaux de prestige est révolu, il faudra se contenter du nécessaire et finalement ce n'est pas plus mal de revenir aux réalités de terrain. Mais les petites communes sont loin d'être les plus mauvais gestionnaires bien au contraire ! Si les finances de l'Etat étaient gérées comme celle des communes, nous ne connaîtrions pas de tels déficits de nos comptes publics et les générations futures ne seraient pas accablées par le poids d'une dette énorme. Cependant, ne perdons pas non plus de vue qu'avant tout « l'Etat c'est nous tous » et que c'est en cédant à nos petites revendications, à nos corporatismes et à notre lutte pour des avantages acquis, dans un monde qui évolue plus vite que nos esprits, que nos gouvernants ont creusé ce gouffre dans lequel tout le pays semble aujourd'hui sombrer.

Cependant, ne perdons pas courage ! Ne dit-on pas « Plaie d'argent n'est pas mortelle ». Ceci est aussi valable pour notre pays qui dispose encore de suffisamment de ressources pour se sortir de cette mauvaise passe. Mais il faut que chacun fasse preuve de bonne volonté et que surtout l'exemple vienne d'en haut ce qui ces temps ci n'est pas évident … Soyez certains en tous cas qu'au niveau de notre village, je serai vigilant à dépenser nos deniers à bon escient !

Bernard GUITTER

ETAT-CIVIL 2012

Bienvenue à tous ces petits Buscinois et toutes nos félicitations à leurs heureux parents.

Naissances…

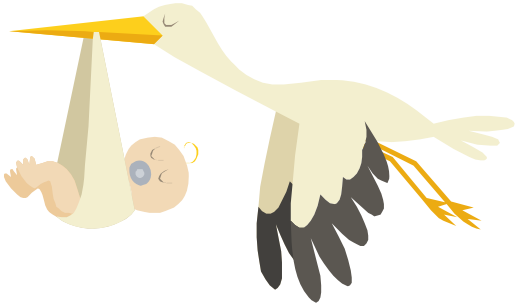

- **Anaëlle GUSSE**
  le 17 mars 2012
  (2, Rue Basse)

- **Gabriel OLIVEIRA**
  le 8 mai 2012
  (29, Rue Principale)

- **Olivia MANTOVANI**
  le 12 juin 2012
  (6, Rue de la Louvière)

- **Erica MANTOVANI**
  le 12 juin 2012
  (6, Rue de la Louvière)

- **Marie BECHDOLFF**
  le 26 août 2012
  (1, Chemin des Vignes)

Mariages

Patrick MANTOVANI et Amélie DISIER.

Samedi 10 mars, en mairie de Beux, Patrick Mantovani, agent de prévention a pris pour épouse Amélie Disier, auxiliaire de puériculture.

Le jeune couple, installé depuis quelques temps à Beux est domicilié au 6 rue de la Louvière. Ils sont les heureux parents des petites jumelles Olivia et Erica nées le 12 juin dernier (voir ci-contre).

Julien PELÉ et Jennifer VALTER

Le 8 septembre 2012 à la mairie et à l'église de Schwerdorff, petit village près de Bouzonville, a été célébré le mariage entre Julien Pelé, charpentier et Jennifer Valter, responsable boutique aux Jardins Fruitiers de Laquenexy. Le jeune couple est venu s'installer à Beux en 2012 au 26 rue Basse.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations à leurs parents.

Décès

Une ancienne figure de Beux s'en est allée : Madame Suzanne Beauseroy née Gourrier

Madame Suzanne Beauseroy était née le 27 juillet 1919 à St-Epvre. Son père Edmond Gourrier qui était à l'époque responsable du château de St-Epvre, était venu s'installer à Beux en 1927 avec son épouse née Marcelle MICHEL pour exploiter la ferme de M. Prosper Musquar située rue principale (actuelle ferme Leroy). Ils ont eu ensemble 7 enfants : Charlotte épouse de René PELTRE, Fernand, René, Lucienne, Louis, **Suzanne** et Odette (en religion Sœur Amélie).

Suzanne, avant dernière de cette fratrie de sept enfants, épousera le 6 avril 1963 à Beux, Jean Victor Beauseroy, cultivateur originaire de Bettange et domicilié à Burtoncourt. Le couple n'a pas eu d'enfant. Après la mort de son mari en 1985 à Burtoncourt, Madame Beauseroy revient s'installer à Beux dans la maison de son frère Fernand au n° 32, rue principale.

Suzanne était une personne réservée mais néanmoins dotée d'un caractère facétieux et d'un grand sens de l'humour.

En 2004, elle a quitté Beux pour s'installer en maison de retraite à Dieuze où elle a vécu paisiblement à proximité de sa famille. Elle nous a quittés le 17 mars 2012 à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée dans la chapelle de l'hôpital St-Jacques de Dieuze dans l'intimité familiale. Selon sa volonté, elle a ensuite été incinérée. Nos condoléances à sa famille et à ses amis.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

NOUVEAUX ARRIVÉS 2012

Quelques maisons ont changé de propriétaires ou se sont terminées en 2012 et nous avons donc la joie d'accueillir dans notre village :

- **M. Yoann BECHDOLFF et Mlle Marie GUERNÉ et leur fille Marie**
au 1, Chemin des Vignes (maison neuve).

- **M. et Mme OLIVIERA David et Sabine et leur fils Gabriel** au 29, Rue Principale.

- **M. et Mme PELÉ Julien et Jennifer**
au 26, Rue Basse (à la place de Jonathan Barthélémy).

Recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans

Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, **tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés**.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

Alors, garçons et filles, dès votre 16ème anniversaire, pensez à venir vous faire recenser dans votre mairie.

Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année 2012 à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande au secrétaire.

Séance du 19 janvier 2012

Approbation du Plan Local d'Urbanisme PLU
Vu la délibération en date du 10 novembre 2010 arrêtant le projet de PLU ;
Vu l'arrêté municipal n° 2011-03 en date du 11 juillet 2011 mettant le projet de PLU à enquête publique ;
Après avoir entendu le rapport du commissaire enquêteur, considérant que les avis des personnes publiques consultées et les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de PLU ;
Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme ;
Après en avoir délibéré, l**e Conseil Municipal décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de BEUX aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ).

Instauration du droit de préemption urbain.
L'article L211-1 du code d'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les secteurs suivants et tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente :
  - zones urbaines : Ua, Ub et Ue
  - zones d'urbanisation future : 1AU et 2 AU

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

Séance du 5 avril 2012

Comptes Administratifs 2011

Monsieur le Maire ne pouvant assumer la présidence pour le vote des Comptes Administratifs, c'est le 1er Adjoint, Monsieur Claude JOLY, qui a présidé la séance pendant l'examen des comptes administratifs 2011.
Les comptes administratifs font apparaître les résultats suivants :

Budget Principal

Section de fonctionnement :
Dépenses : 135.465,25 , Recettes 346.592,07 soit un excédent de 211.126,82 €

Section d'investissement :
Dépenses : 169.112,10 , Recettes : 126.417,42 soit un déficit de 42.694,68

Budget Assainissement :

Section d'exploitation :
Dépenses : 43.040,54 , Recettes : 20.246,15 soit un déficit de 22.794,39 €.

Section d'investissement :
Dépenses : 134.001,61 , Recettes : 21.333,00 soit un déficit de 112.668,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé les comptes administratifs 2011 (Budget principal et Assainissement)

Comptes de gestion 2011

Le Conseil Municipal approuve les comptes de Gestion présentés par M. le Trésorier de REMILLY, comptable de la Commune, relatifs à l'exercice 2011 (Budget principal et Assainissement)

Affectation des résultats

Budget Principal

Considérant que le compte administratif du Budget Principal de 2011 laisse apparaître un excédent de fonctionnement,
Statuant sur l'affectation de ce résultat,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide , compte tenu des restes à réaliser en investissement de 2.721,00 €, d'affecter la somme de 45.415,68 € à la couverture du besoin de financement d'investissement. Le solde, soit 165.711,14 € est reporté en fonctionnement.

Budget Assainissement

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement sont déficitaires, les déficits sont reportés en totalité respectivement dans chacune des sections.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour équilibrer le Budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux antérieurs à savoir :

	taux	produit attendu
Taxe d'habitation :	14,20 %	30.246 €
Taxe foncier bâti :	7,54 %	10.646 €
Taxe foncier non bâti :	34,77 %	5.702 €
Cotis. foncière entreprises	15,09%	1.781 €

Budgets primitifs 2012

Budget principal

Le Maire présente au Conseil Municipal son projet de Budget Primitif pour l'exercice 2012. Ce budget s'équilibre comme suit :

300.566,00 € en section de fonctionnement
108.432,00 € en section d'investissement

Budget Assainissement

Le budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2012s'équilibre quant à lui à :

111.051,00 € en exploitation et
177.614,00 € en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces budgets primitifs (Budget Principal et assainissement) pour l'exercice 2012 à l'unanimité.

Récupération de charges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de faire appel à une entreprise pour déboucher la canalisation d'eaux usées du bâtiment « mairie ». Cette intervention a été facturée à la Commune, pour un montant de 1 042.34 €
Une inspection télévisée des canalisations et l'examen des déchets ont permis de déterminer que la conduite était obstruée par des déchets provenant essentiellement du logement communal qui est loué. En conséquence, le CM décide qu'une partie de la facture de l'intervention sera remboursée par le locataire.

Forêt communale (programme 2012)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2012 proposé par l'ONF pour la forêt communale et dont le montant des travaux est estimé à 6.370 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme d'actions.

Subventions scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de sorties scolaires programmées par les enseignants des écoles de Luppy.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de subventionner ces projets, à raison de 15 € par enfant.

Séance du 7 juin 2012

Ajustements budgétaires

Monsieur le Maire indique que des erreurs ont été commises lors de l'élaboration des budgets primitifs 2012 et qu'il convient, sur le conseil de Mme la Trésorière de REMILLY, de les rectifier, à savoir :

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- 16 091 € inscrits à l'article 73923, annulés à l'article 739116 (reversement sur FNGIR)
- 32 284 € inscrits à l'article 73111, annulés à l'article 7311 (contributions directes)
- 6 000 € inscrits à l'article 7381, annulés à l'article 73681 (taxe additionnelle aux droits de mutation)

Section d'investissement :

opération 80 :

- 400 € inscrits à l'article 2051, annulés à l'article 205

opération 82 :

- l'intitulé de l'opération est modifié :
« Aménagements de voirie et travaux divers »
- 632 € inscrits en reports et annulation de cette somme en proposition nouvelle (art 2112)
- 1 150 € inscrits en reports à l'article 21534
- 13 850 € inscrits en propositions nouvelles à l'article 21534
- 22 603 € inscrits en propositions nouvelles à l'article 2115 (au lieu de 24 000)
- 2 000 € inscrits en propositions nouvelles à l'article 2135

opération 84 :

- 2 123 € inscrits en reports (au lieu de 3 273)
- 2 877 € inscrits en proposition nouvelle (au lieu de 2 330)

dépenses imprévues d'investissement

- 681 € au lieu de 1 681 €

Budget Assainissement:

Section d'exploitation :

- 91 000 € inscrits au chapitre 74
- l'article 748 est annulé

Section d'investissement :

- 21 333 € inscrits à l'article 28158 (dotation aux amortissements Chapitre 040), annulés à l'article 2158

Les montants totaux des recettes et des dépenses ne sont pas modifiés et les équilibres sont respectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les rectifications proposées.

Séance de 18 octobre 2012

Modification de statuts de la CC du Vernois : Transfert de la COMPETENCE OPTIONNELLE « VOIRIE »

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé, la modification des statuts de la

Communauté de Communes du Vernois qui lui était proposée.

Il rappelle que cette modification statutaire permettra à la Communauté de Communes du Vernois d'assurer les travaux d'aménagement prévus dans le cadre de l'optimisation de la déchèterie communautaire et de création d'une liaison douce entre VERNY et PELTRE via le Bois de l'Hôpital en disposant de la pleine compétence sur l'ex RD913 sur les bans communaux de VERNY et de POURNOY-LA-GRASSE.

Les grandes lignes des changements apportés sont les suivantes :

A- Transfert de la COMPETENCE OPTIONNELLE « VOIRIE » ainsi libellée :

- Voirie :
  - Création, aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire

B- Définition de l'intérêt communautaire

Il est proposé au Conseil Municipal de définir l'intérêt communautaire de cette nouvelle compétence « voirie » de la façon suivante :

Est déclarée d'intérêt communautaire la voie composée de l'ensemble des parcelles constitutives de l'ex RD913 sur les bans communaux de VERNY et de POURNOY-LA-GRASSE,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vernois.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

- Adopte les modifications proposées aux statuts de la Communauté de Communes du Vernois

<u>Toiture du bâtiment – Subvention au titre de la DETR</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu de l'état de toiture du bâtiment communal situé 22 rue principale, il y a lieu de procéder à la réfection complète de cette toiture.
Le montant des travaux est estimé à 25 155 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- approuve le projet
- décide de réaliser les travaux proposés en 2013
- arrête le plan de financement suivant :

Nature	Dépenses	Recettes
Travaux	24 155	
Provision pour imprévus	1 000	
TVA	4 930	
DETR		8 804
Auto-financement		21 281
Total	**30 085**	**30 085**

- sollicite de Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne une subvention au titre de la DETR 2013 ;
- autorise le Maire à signer les devis ou marchés correspondant et toutes pièces y afférant, dès obtention de la subvention.

<u>Menus travaux d'entretien à l'église</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des pigeons parviennent à s'introduire dans l'église, malgré les installations de protection. Ils provoquent par leurs déjections des souillures importantes que les personnes bénévoles assurant l'entretien courant du bâtiment ne peuvent éliminer complètement.
Monsieur le Maire propose dans un premier temps de recourir à une entreprise pour effectuer un nettoyage complet des parties souillées (sols, mobilier, …). Il conviendrait ensuite de repérer les passages empruntés par les volatiles et de prendre les mesures de protections adéquates.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du Maire

<u>Séance de 29 novembre 2012</u>

<u>Schéma départemental de la coopération intercommunale</u>

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale émis à l'unanimité de ses membres sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 22 décembre 2011

VU l'arrêté préfectoral n°2011-DCTAJ/1-060 du 23 décembre 2011 portant schéma de coopération intercommunale de la Moselle prévoyant la fusion des Communautés de Communes du Vernois, d'Accueil

de l'Aéroport Régional de Lorraine et de Rémilly et environs

VU l'arrêté préfectoral n°2012-DCTAJ/1-030 du 27 août 2011 fixant le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, de Rémilly et environs et du Vernois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- **Emet un avis favorable quant au projet de périmètre** de la future Communauté de Communes issue de la fusion des Communauté de Communes du Vernois, d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine et de Rémilly et environs,

2- Fixe la date effective de création de cette nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion au **1er janvier 2014** ;

3- Fixe la dénomination suivante de la future Communauté de Communes issue de la fusion : « **Communauté de Communes du Sud Messin** » ;

4- Fixe le siège social de la future Communauté de Communes issue de la fusion à l'adresse suivante : **11, Cour du Château – 57420 VERNY** ;

5- Détermine la composition de l'organe délibérant de la future Communauté de Communes issue de la fusion selon les modalités suivantes :

Strates de population	Nombre de sièges par Commune
0-399 habitants	1
400-999 habitants	2
1 000-1 999 habitants	3
2 000 habitants et plus	4

Le nombre de délégués communautaires composant le conseil communautaire est fixé à **52** conformément aux dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

Les communes n'ayant qu'un seul délégué éliront également un suppléant. (Beux sera dans ce cas).

Les modalités de révision de la composition de l'organe délibérant se feront conformément à l'article R5211-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Nettoyage de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société ISS de Montigny-lès-Metz, pour la désinsectisation et la désinfection de l'église pour un montant de 2 736.00 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et accepte ce devis présenté par la Société ISS pour un montant de 2 736.00 € HT.

Subvention Association de BEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par madame la Présidente du Foyer Rural.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 000 € au foyer Rural de BEUX.

Destin commun pour trois communautés du sud messin.

Après dix réunions de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale), le schéma intercommunal messin prend forme.

La Communauté du Sud messin se composera des ex-communautés de l'aéroport, de Rémilly et environs et du Vernois. En effet, récemment le préfet a décidé de ne pas y inclure les quatre communes du Val Saint-Pierre (Peltre, Jury, Mécleuves et Chesny) qui rejoindront donc Metz Métropole.

La communauté d'accueil de l'aéroport régional de Lorraine, créée le 2 janvier 2002 regroupe cinq communes (Goin, Liéhon, Pagny-lès-Goin, Silly-en-Saulnois et Vigny) et compte 1 035 habitants.

La communauté de communes de Rémilly et environs, créée le 30 septembre 2004, comprend onze communes (Aube, Ancerville, Lemud, Chanville, Villers-Stoncourt, Rémilly, Luppy, Béchy, Flocourt, Tragny et Thimonville) 4 879 habitants.

Celle du Vernois, créée le 23 mai 2003, comprend dix-neuf communes (Beux, Buchy, Cheminot, Cherisey, Fleury, Foville, Louvigny, Moncheux, Orny, Pommerieux, Pontoy, Pournoy-la-Grasse, Sailly-Achâtel, Saint-Jure, Secourt, Sillegny, Solgne, Verny et Vulmont) 9 893 habitants.

Au total donc, trente-cinq communes et près de 16 000 habitants.

Compétences

Quand on regarde les compétences, il n'y a pas de grande différence. On y retrouve les compétences obligatoires telles que :

• Aménagement de l'espace : numérisation cadastrale et mise en place d'un Système d'information géographique : SIG, élaboration et suivi du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération messine, harmonisation des POS.

• Développement économique (Création, développement et entretien de zones d'activités d'intérêts communautaires qu'elles soient industrielles, artisanales ou commerciales)

Les compétences optionnelles :

• Protection et mise en valeur de l'environnement (Contrôle de l'assainissement non collectif, création et exploitation de déchetterie, collecte sélective des déchets ménagers et leurs traitements, collecte des objets encombrants, entretien de ruisseaux).

• Construction, entretien, fonctionnement d'équipements sportifs et socio-éducatifs (Salle omnisports, terrain de foot).

• Politique du logement et du cadre de vie (création et exploitation d'une ou de plusieurs unités d'accueil pour personnes âgées, adhésion à l'agence local de l'Énergie et du climat du Pays messin, subvention aux travaux de colorisation des façades)

D'autres compétences sont prises par les communautés de communes : logistique informatique, balayage de la voirie et entretien des bords de route, entretien de l'éclairage public.

• Enfance jeunesse (Gestion de l'accueil périscolaire, contrat enfance jeunesse CAF, création et soutien aux haltes garderies, création d'un point d'information d'assistant maternel).

Deux communautés ont choisi de créer et d'entretenir des liaisons douces piétonnes et vélos entre les villages, opération en cours entre Verny et Peltre via le bois de l'hôpital.

Pour le président du Vernois, un travail de fond est nécessaire mais il n'y a pas de difficulté insurmontable pour harmoniser les quatre Communautés. Pour le maire de Rémilly, la fiscalité n'est pas un problème car relativement convergente pour les quatre communautés.

Dernière tournée du RL à Beux pour Christine Lecomte.

Christine Lecomte au cours de sa tournée.

Lundi 31 janvier 2013, Christine Lecomte a effectué sa dernière tournée de portage du journal « Le Républicain Lorrain » au domicile des abonnés de Beux, après douze années de bons et loyaux services.

C'est en septembre 2000 que Christine Lecomte a pris la succession de Mme Anne-Marie Mayery pour livrer, avant 7 h du matin, le quotidien messin. Toujours ponctuelle et très souriante, Christine Lecomte, qui a toujours un petit mot pour chacun, déclare : « Ce travail m'a permis de connaître les gens de Beux et particulièrement les anciens ».

Et la livraison du journal donne lieu parfois à des situations inattendues. « Un jour, en hiver, la camionnette du RL, après m'avoir livré les journaux, est restée bloquée par la neige. Mon mari l'a tractée avec sa voiture et le livreur a pu repartir poursuivre sa tournée ». Mme Lecomte raconte aussi qu'une fois, blessée par une entorse à la cheville, elle a malgré tout assuré le portage en voiture avec l'aide de son fils, qui distribuait les journaux tandis qu'elle lui indiquait les adresses des abonnés.

Tous les abonnés de Beux se joignent au correspondant pour remercier chaleureusement Christine Lecomte pour ces douze années de travail fidèle et consciencieux. Depuis le 1er janvier, c'est Francis Schwerin, de Rémilly, qui assure cette mission quotidienne. Souhaitons-lui plein de satisfactions dans ses nouvelles fonctions.

François Valembois, sous-préfet de Metz-Campagne en visite à Beux.

François Valembois, sous-préfet de Metz-Campagne, a rendu visite aux élus de Beux, dans le cadre de la tournée des communes de son arrondissement.

Il s'agissait là de sa 133 e étape sur les 142 prévues. Le maire était particulièrement honoré et fier de recevoir le représentant de l'Etat à Beux. Il y avait bien longtemps qu'un sous-préfet n'était pas venu à la rencontre des habitants de Beux. Le maire lui a présenté les membres du conseil municipal et a brossé un rapide tableau des caractéristiques de la commune.

Après un tour d'horizon des questions qui préoccupent les élus et l'évocation des projets municipaux, les édiles et M. Valembois se sont rendus au centre périscolaire où le représentant de l'Etat a pu découvrir comment étaient accueillis les enfants après l'école et entre midi.

La question de l'assainissement collectif a également été présentée .

La visite s'est terminée en mairie autour du verre de l'amitié.

A Beux, les enfants sont à la fête toute l'année !

Saint Nicolas et le Père Fouettard arrivent dans la neige.

Malgré la neige, saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants de Beux. Cette année le père Fouettard l'accompagnait mais tous les enfants étant très sages, aucun n'a eu besoin de punition. Le comité du foyer « La Buscinoise » et la municipalité avaient changé l'organisation habituelle de l'après-midi. Cette année, pour éviter de chambouler la salle après le spectacle, celui-ci, une suite de contes pour enfants, a été organisé dans les locaux du périscolaire. Ensuite au bout d'une petite heure les enfants ont été conviés à la salle des fêtes juste en face pour y recevoir les friandises distribuées par Saint Nicolas et déguster le goûter préparé pour eux et leurs parents. Par ailleurs, cela permettait aussi aux touts petits de faire leur sieste avant de rejoindre les autres enfants à la salle des fêtes.

Ci-dessus, les enfants sages posent avec Saint Nicolas devant la crèche.

Le carnaval des Korrigans

Le centre d'accueil périscolaire « Les Korrigans » a organisé un défilé de carnaval qui a rassemblé une vingtaine d'enfants. La journée avait commencé le matin par la décoration de la salle d'activités et la fabrication d'instruments de musique pour animer le défilé. L'après-midi, les enfants se sont maquillés et déguisés avant de parcourir les rues du village sous la surveillance de Céline, l'animatrice, et de parents bénévoles. Toute la troupe s'est ensuite réunie pour

déguster beignets, gâteaux et jus de pomme avant de retourner chez soi, avec des rires et des bons souvenirs plein la tête.

Photo ci-dessous : les enfants déguisés avant de parcourir les rues du village.

Au bout d'un quart d'heure à peine, la récolte était déjà terminée et tout ce petit monde a posé pour la photo avant de rentrer chez soi pour déguster toutes ces délicieuses friandises.

Avec leurs petits paniers, à la recherche des œufs de Pâques.

Le dimanche de Pâques à 10 h du matin, les enfants ont été conviés par l'association la Buscinoise à venir à la chasse aux œufs. Toute la petite troupe était réunie et s'était élancée, munie de son petit panier, à la recherche des œufs en chocolat que le lièvre avait cachés, dans l'espace vert situé derrière la salle des fêtes et autour du plateau sportif.

Vide grenier : une soixantaine d'exposants présents.

Comme les fleurs, les vide-greniers fleurissent ici et là dès l'arrivée des beaux jours au printemps. Celui organisé par le Foyer rural de Beux est l'un des premiers de la saison. Et en ce dernier dimanche d'avril 2012, il a connu un beau succès grâce à la soixantaine d'exposants venus du village et des alentours.

Le ciel, par moments menaçant, n'a pas arrêté la foule des chineurs à la recherche de l'objet rare qui manque à leur collection.

Un grand bravo aux organisateurs et bénévoles de la Buscinoise qui ont mis sur pied la manifestation et ensuite assuré, tout au long de la journée, l'intendance en proposant à tous, visiteurs et exposants un approvisionnement en boissons et casse-croûte.

Un grand merci à tous les participants.

. . . PORTRAIT . . .

Robert Varinot, doyen de Beux souffle ses 90 bougies.

Monsieur Robert Varinot, doyen de Beux, a fêté récemment ses 90 ans. A cette occasion, il a reçu la visite du maire qui est venu pour le féliciter et lui remettre quelques douceurs de la part de la commune. Profitons de cet anniversaire pour revenir sur la vie de notre doyen.

Une jeunesse difficile.

Originaire de Beux où il est né le 13 février 1923, Robert Varinot a la douleur de perdre sa maman alors qu'il est à peine âgé de quatre ans. Il est

alors élevé par la seconde épouse de son père, sa « marâtre » comme il l'appellera toute sa vie. Et sa jeunesse ne sera pas toujours facile à vivre. Bon élève, à quatorze ans, une fois son certificat d'études en poche, Monsieur Burt, instituteur à Beux, le voyait poursuivre des études secondaires mais son père s'y refuse. Robert devra quitter l'école pour aller travailler à la ferme 'comme cela s'est toujours fait dans la famille'. A l'époque, il n'était pas de bon ton de désobéir à ses parents et voilà donc Robert qui part « faire le commis » à la ferme Vizé à la Haute-Beux. Là il s'occupe notamment des chevaux.

Petite anecdote qu'il aime à raconter : « *Un jour, je suis allé faire boire un étalon à la fontaine. J'étais monté sur lui, mais sans doute fatigué ou engourdi par le froid de l'hiver, je m'étais un peu assoupi . Arrivé à la fontaine, l'étalon se penche pour boire et voilà que je passe par-dessus l'encolure et pique une tête dans l'eau glacée. Pour le coup, j'ai été bien réveillé !* ».

Trop jeune pour être mobilisé, Robert, est évacué, durant la guerre, avec la population de Beux dans les Pyrénées Atlantiques. Il passe la guerre à travailler Chez Monsieur Trouilh qui possède une ferme à Lagor (64). Robert se souvient qu'il y fut très bien traité et ces cinq années furent somme toute assez agréables à vivre pour lui et tranchaient avec les années précédentes au cours desquelles sa jeunesse ne fut pas toujours rose. Le premier mai 1945, Robert est à Paris, sur le chemin du retour au pays. Par l'intermédiaire du Secours National, il parvient à se faire conduire par une patrouille américaine à bord d'un GMC jusqu'à Verny où résidait un grand oncle à lui. De là, il prend un vélo et revient à Beux parmi les premiers et participe à la remise en ordre du village. Il a participé activement à ce que l'on appelait le « travail en commun » ; cela consistait notamment à travailler les champs pour assurer la subsistance des habitants. Il se souvient notamment de la plantation des pommes de terre en commun pour tout le village.

Une carrière dans le négoce de grains.

Après la guerre, Robert décide de ne plus travailler à la ferme et de partir faire sa vie ailleurs. Il commence à travailler chez Ury, marchand de grains Place St-Nicolas à Metz. Il y reste trois ans puis va travailler à la Droguerie lorraine mais ce travail ne lui plait pas trop. Il a alors l'opportunité d'être embauché au service des subsistances de l'Armée Boulevard de Trèves à Metz. Il y restera 22 mois mais malheureusement, comme ses 17 autres camarades, ne sera pas titularisé. Il doit donc quitter l'armée. Cependant, son chef meunier qui sait que Robert aime travailler dans le secteur des grains, lui trouve immédiatement un poste à l'Association Mosellane des Producteurs de Blé. Apprécié de ses supérieurs, il se voit proposer un poste au silo de Delme mais il décline l'offre, son épouse Marthe trouvant que c'était trop éloigné de Metz. Quelques temps plus tard, sa direction lui propose un poste à Aumetz ... Ne connaissant pas ce lieu et pensant naïvement qu'Aumetz devait être proche de Metz (les Hauts de Metz !), il accepte. Et c'est ainsi, sur un malentendu, qu'il se retrouve chef de silo à Aumetz au fin fond du nord de la Moselle. Il découvre là-bas des exploitations agricoles très morcelées et peu rentables. Il accompagnera le développement progressif de ce secteur en participant activement à la diffusion des nouvelles méthodes de culture qui amélioreront fortement les rendements. Le nombre d'exploitations diminuera mais les quantités engrangées au silo seront en constante augmentation. A la création du silo, il stockait 22.000 quintaux de céréales par an ; lorsqu'il pris sa retraite, il était passé à 148.000 q. ! Toujours jovial et amical mais néanmoins non dépourvu de caractère, Robert Varinot saura se faire aimer et respecter de ses clients durant les 27 années passées là-bas. Et c'est toujours avec joie et émotion que ceux-ci le convient à leurs assemblées générales ou réunions

professionnelles ; c'est bien qu'il a laissé un bon souvenir aux agriculteurs du Pays Haut. Et c'est si vrai, qu'en 1983, le jour de son départ à la retraite , Robert s'est vu offrir de leur part et de son employeur un cadeau magnifique : une machiné combinée à bois. A partir de là, il revient s'installer dans son village natal, dans la maison de sa grand-mère qu'il affectionnait tant et où il va jouir avec son épouse d'une retraite paisible mais néanmoins active et consacrée à sa passion : le travail du bois.

Le travail du bois : une passion héritée de son père.

Louis Varinot, père de Robert, exerçait la profession de menuisier et maçon. Il avait aussi bien d'autres cordes à son arc. Garde-champêtre, sacristain, chantre à l'église, fossoyeur … Louis s'amusait souvent à fabriquer de petits objets en bois et il su transmettre ce don à son fils. Avec la machine à bois qu'on lui a offerte, Robert va scier, dégauchir, raboter, défoncer etc… Et avec elle, Robert entreprend de fabriquer toutes sortes d'objets qu'il distribue à nombre d'habitants du village et à ses connaissances et amis.

Et c'est ainsi qu'il fabrique, des crécelles, des nichoirs et des mangeoires à oiseaux, des boîtes et caisses de tous modèles, des lutrins, des étagères à épices, des pelles et des cuillères à confiture etc…

Il suffit de lui donner un modèle et Robert se lance dans la fabrication en série. Il récupère le bois de palettes et le transforme en tous ces objets de la vie courante qui lorsqu'ils sont en bois, ont infiniment plus de charme, que ceux en plastique. Le bois leur donne « une âme » un cachet particulier. Il retient comme une éponge, pour mieux restituer ensuite, l'amour que son créateur a mis en lui.

Avec toujours une dose d'humour dans ses propos, notre doyen est connu et estimé de tous et constitue un des piliers de la mémoire du village. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, de poursuivre encore longtemps une retraite paisible à Beux dans la santé et la bonne humeur.

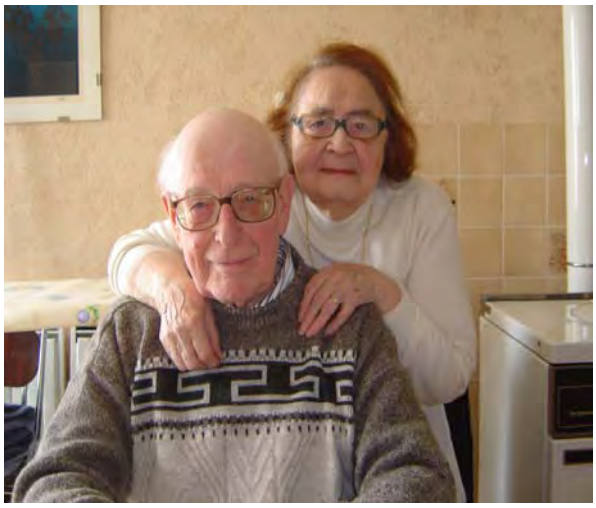

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

En **1962**, le conseil était composé de MM. Hubert Vizé (maire), Fernand Gourier (adjoint), Edouard Bastien, Jean Robin, Joseph Rébois, Marcel Joly, Lucien Joly, Edouard Grandjean, Roger Varinot et Emile Grandjean.

Le **13 janvier 1962**, le conseil municipal, à la demande du percepteur procède à l'évaluation des biens non productifs de la commune pour les inscrire à l'actif du bilan. Le bâtiment de l'école est évalué à 15.000 NF (On précise encore nouveau franc, pour ne pas confondre avec les anciens francs abandonnés le 31/12/ 1959). Le garage est évalué 1.000 NF, le presbytère 15.000 NF le mobilier de la mairie 1.500 et les forêts 80.000 NF.
Dans la même séance, le CM prend accepte les propositions du président du foyer et prend les décisions suivantes : l'association du foyer rural reconnaît la commune comme propriétaire du local à charge pour l'association d'entretenir le local et de l'assurer. La commune versera intégralement à l'association les subventions allouées au foyer. Le conseil vote une subvention de 500 NF au foyer rural.

Le **4 mars 1962**, le CM adopte son budget primitif qui s'équilibre à 33.222,20 NF en dépenses et en recettes. Il décide de contracter, à la Caisse d'Epargne un emprunt sur 30 ans de 30.000 NF pour la réfection du chemin de Beux à la Haute-Beux. Le CM décide aussi d'accorder le bénéfice de l'aide médicale gratuite à une personne nécessiteuse de la commune.

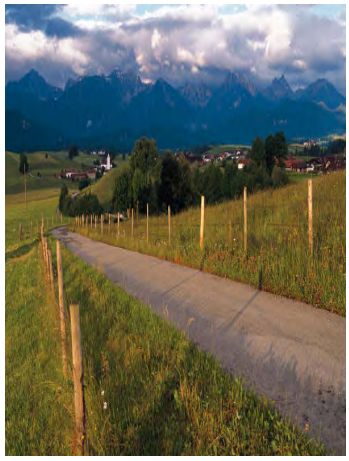

Le **17 mars 1962**, le CM demande une subvention pour la réfection du chemin de la Haute-Beux estimée par le service des Ponts et Chaussées de Rémilly à 30.000 NF. Le conseil demande à bénéficier des fonds « Rouhier » tranche communale et s'engage à prendre à sa charge la part non couverte par la subvention. Le CM décide de confier au service des Ponts et Chaussées, l'étude et la surveillance de ces travaux de première mise en viabilité.

Le **16 juin 1962**, le CM vote le compte administratif de 1961 et le compte de gestion. Les

crédits Baranger « réservés aux écoles » seront affectés à l'acquisition de tableaux et de cartes pour un montant de 331 NF.

Le CM accepte la proposition du Conseil de Fabrique de l'église d'utiliser les fonds provenant du deuxième titre des dommages de guerre attribués à la Fabrique, à la réfection intérieure (peintures) de l'église.

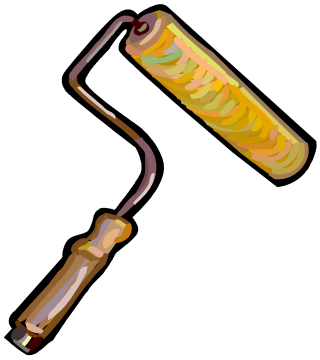

Le CM donne aussi un avis favorable à la modernisation des abattoirs de Metz.

Le **8 septembre 1962**, le CM admet une nouvelle personne nécessiteuse à l'aide médicale gratuite. Une indemnité est allouée à Mme Senser qui effectuera le recensement.

L'organisation de la fête patronale est confiée au foyer rural.

Le CM décide également de faire poser un branchement d'eau au cimetière.

Enfin, dans un moment de colère et d'indignation, le CM adopte une motion pour demander la suppression des zones de salaires qui, de l'avis du CM, contribuent au dépeuplement des campagnes et constituent une discrimination injuste. Le CM met en garde le préfet en indiquant que si satisfaction complète n'est pas donnée, le conseil refusera d'organiser les prochaines élections législatives dans la commune. Le CM regrette ce procédé et cette décision irrévocable prise dans l'intérêt de toutes les communes rurales qui veulent survivre, se développer et non pas dépérir !

Le **28 novembre 1962**, le CM adopte son budget supplémentaire équilibré à la somme de 20.2389,82 NF. Des subventions sont allouées à la Croix Rouge (50 NF), à la Mutuelle du Trésor (20NF) ainsi que 30 NF pour la campagne du timbre antituberculeux. Une somme de 150 NF est affectée à l'achat de friandises pour la Saint Nicolas.
Le CM approuve le marché de gré à gré passé entre la mairie et l'entreprise Paul Bauchat pour la réalisation du chemin de la Haute-Beux pour un montant de 10.500,00 NF.

Il y a 100 ans.

Le conseil municipal était composé de MM. Vizé père et fils, Musquar père et fils, Joly, Félix, Grandjean et Bastien. Souvenons nous que l'Alsace et la Moselle faisait alors partie de l'empire allemand et ce jusqu'à la victoire de 1918.

Le **25mars 1912**, le conseil accepte le partage de la chasse entre M. Stolt Gustave de Forbach à raison de 350 Mark et M. Marsal de Pontoy pour 288 Mark. La limite entre

les deux lots sera formée par les routes de Pontoy, Beux Luppy.

Le CM se déclare prêt à passer un contrat avec les Hôpitaux de Metz pour les soins aux malades à raison de 2, 3 et 4 Mk par jour suivant les propositions de décembre 2011.

Le **31 mai 1912**, le CM demande la permission d'effectuer une coupe de bois extraordinaire sur 3,5 ha dont le produit doit servir au remboursement de 500 Mark empruntés à la Caisse d'Epargne de Metz et payables jusqu'en 1914 au plus tard.

Par ailleurs, le CM donne un avis favorable à la tenue d'un marché aux bestiaux à Rémilly chaque mercredi.

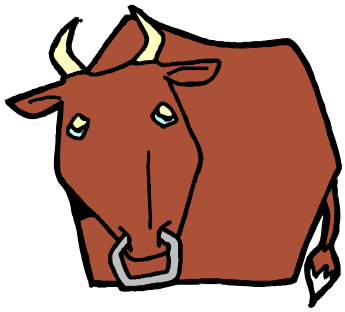

Enfin, les conseillers, après mûre réflexion (sic), estiment que la commune est trop pauvre pour pouvoir payer une cotisation pour la construction d'un fossé proposé par le gouvernement le long de la route n° 55 de Beux jusqu'au Km 15.

La séance du **17 novembre 1912** est consacrée exclusivement aux finances communales. Les décomptes de la caisse de prêts de Rémilly sont acceptés. Le compte de gestion de 1911 est examiné et accepté. Il présente des recettes pour 6.705,37 Mk et des dépenses pour 6.279,67 MK soit un excédent de 425,70 Mk. L'inventaire de la commune est soumis à une révision. Il est stipulé dans le registre : « *Tout est en ordre* ». On ne peut être plus clair et … plus bref !

Le budget supplémentaire pour 1912 est accepté et le budget principal de 1913 est lu et accepté également (et en avance par rapport aux délais actuels qui conduisent les communes à voter les budgets en mars ou avril de l'année considérée).

Le CM décide aussi d'assurer la commune en responsabilité civile et vote les crédits nécessaires.

Il y a 130 ans.

Le **26 février 1882**, le conseil considère que le travail supplémentaire généré par la préparation de la location de la chasse justifie que soit octroyée au secrétaire de mairie une indemnité de 20 Mark la première année.

Cependant comme la chasse est louée pour 30 Mark, la somme restant à répartir entre les propriétaires étant seulement de 10 Mark, il est convenu de la verser à la caisse de la commune, les sommes revenant à

chaque propriétaires étant dès lors trop minimes.

Le conseil vote également une somme de 48 Mark à M. Prosper Joly pour le loyer annuel d'une salle de mairie.

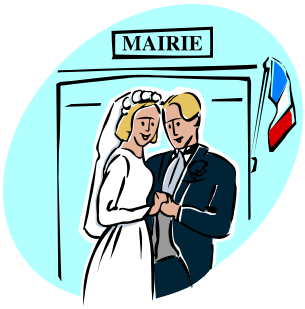

Une somme de 16 Mark est allouée à M. Constant Poinsignon pour dédommagement suite à la dégradation de son terrain lors de la construction de la fontaine.

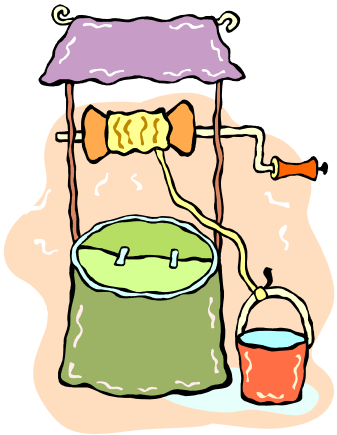

La commune souscrit une assurance auprès de la compagnie « The Lion » pour ses bâtiments estimés globalement à 33.000 Mark répartis comme suit : église 15.000 M ; mobilier église 2.000 M ; maison d'école 10.000 M ; mobilier de l'école 1.000 M et maison de cure (presbytère) 5.000 M.

Le 25 juin 1882, le CM se réuni pour voter des crédits supplémentaires pour un montant de 223,04 Mark dont 10,60 M. pour l'achat d'une boîte aux lettres.

Le 22 octobre 1882, le conseil, auquel se sont joints les contribuables les plus imposés (comme c'était d'usage en pareil cas à l'époque), se réunit pour décider d'une imposition extraordinaire de 16% supplémentaires à partir d'avril 1883 et pour une durée de cinq ans pour faire face aux dépenses engagées pour la maison d'école, la fontaine, l'église et le presbytère ainsi que les intérêts d'un prêt souscrit pour ces travaux. Les présents votent cette augmentation à l'unanimité. Quel bel exemple de responsabilité citoyenne !

Le **23 novembre 1882**, le CM vote les crédits nécessaires à l'instruction primaire qui, outre ceux nécessaires au paiement de l'instituteur, servaient aussi à payer la dame chargée de diriger les travaux d'aiguilles des filles à l'école !

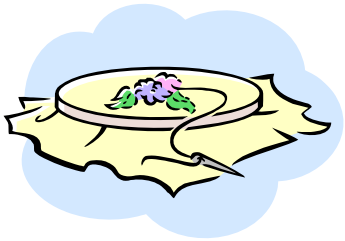

Le même jour, les conseillers votent une indemnité aux sieurs Gachet et Mouzin, propriétaires voisins de la maison d'école, pour la surcharge sur leurs murs provoqués par la nouvelle construction. On en déduit donc avec certitude que l'école a été construite en 1882 !
Par ailleurs, M. Noël, bûcheron à Beux percevra la somme de 12 Mark pour la construction d'un chemin de vidange des coupes de bois.

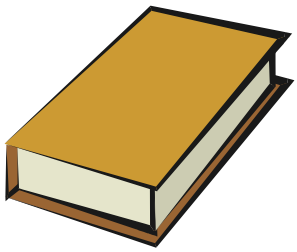

Voilà, nous refermons une fois de plus les anciens registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie quotidienne de nos prédécesseurs.

VIE PAROISSIALE

Le conseil de Fabrique

En Alsace et en Moselle, les Conseils de Fabrique sont des Établissements publics de culte chargés de l'administration et de la gestion des biens de la paroisse. Les fabriques d'églises ont été instituées par l'article 76 de la loi du 18 Germinal an X.
Supprimées lors de la loi de séparation de l'église et de l'état en 1905, elles seront toutefois maintenues en Alsace Moselle, en raison du droit local qui maintient les dispositions du régime concordataire. A ce jour, seul le régime nazi a supprimé ce régime entre 1939 et 1944.

Leur fonctionnement est encadré par les articles du décret du 30 décembre 1809, modifié par le décret du 10 janvier 2001.

Les comptes des fabriques d'églises sont publics et engagent les préfectures des départements concernés. Préalablement, les comptes annuels sont transmis, via les réviseurs des fabriques, aux Évêques de Strasbourg et de Metz pour approbation.

Dans les paroisses de moins de 5000 habitants, les Conseils sont composés de 5 membres auxquels s'ajoutent le curé et le maire comme membres de droit. Chaque Conseil élit au scrutin secret un président, un secrétaire et un trésorier qui ne peuvent être pris parmi les membres de droit. Ces trois personnes élues et le curé constituent le bureau.

« La multitude de ceux qui étaient devenus croyants n'avaient qu'un cœur et qu'une âme...
ils mettaient tout en commun... chacun recevait une part selon ses besoins. » Actes des Apôtres 4, 32-35
Le rôle du Conseil de fabrique s'inscrit dans cette perspective.

Les conseillers qui doivent remplacer les membres sortants sont élus par les membres restants. La durée d'un mandat est de 6 ans, mais nul ne peut accomplir plus de trois mandats successifs.

Les membres du conseil de fabrique de la paroisse de Beux qui comprend également Dain-en-Saulnois sont : Mmes Victoire Scharff (de Dain), Thérèse Bastien, Monique Rébois et Isabelle Leroy auxquelles s'ajoutent les deux membres de droit que sont le curé et le maire. Mme Bernadette Hocquart qui présidait le conseil jusqu'à cette année a décidé de se retirer ; il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre pour la remplacer.

Les personnes prêtes à donner un peu de leur temps pour faire vivre la paroisse peuvent en faire part à l'un des membres du conseil. Il serait dommage que cette vénérable institution disparaisse de notre commune par manque de personnes motivées pour la faire vivre.

Contact :

Abbé Jean-Marie Altendorff
Presbytère de Rémilly

4 impasse du presbytère
57580 Rémilly
03 87 64 65 92
Permanences
Mardi 14h30 à 16h00
Mercredi 10h00 à 11h00
Vendredi 16h30 à 17h30

Consulter aussi le bulletin de la communauté de paroisses sur le site internet :

http://www.sillon-esperance.fr/

Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2013 si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres en février dernier.

Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchèterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, **il est nécessaire d'indiquer en mairie toute modification dans la composition de votre foyer** à la hausse comme à la baisse.

On ne met pas n'importe quoi dans le tout-à-l'égout !

L'assainissement collectif est certes un progrès qui dispense chaque foyer d'entretenir sa propre fosse septique.

Cependant, la station d'épuration n'est pas faite pour recevoir tout et n'importe quoi ! Une fois de plus, répétons-le, **il ne faut pas jeter dans les toilettes de lingettes, tampons hygiéniques, couches bébé et autres détritus qui endommagent sévèrement les pompes situées à l'entrée de la station ou obstruent les canalisations**.

Tous ces déchets se mettent à la poubelle.

Les coûts de réparation des pompes ou de débouchage des conduites deviennent prohibitifs et devront inévitablement être répercutés sur la redevance assainissement si cela continue.

Alors à chacun de nous de faire un petit effort pour le bien vivre et l'intérêt de tous !

P A G E P R A T I Q U E

M A I R I E

Mairie : 35, Rue principale Tél. + Fax : **03.87.57.64.30**

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : **mairie.beux@wanadoo.fr**

Site Internet de la mairie : **www.mairie-beux.fr**

Maire :	M. Bernard GUITTER	19, Rue de Luppy	03.87.57.61.47
Adjoints :	M. Claude JOLY	3, Rue principale	03.87.57.73.84
	Mme Marie-Paule PIDOLLE	25, Rue principale	03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

E C O L ES et Périscolaire

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy (maternelle + élémentaire)
Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58
Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79
Accueil périscolaire « Les Korrigans » à Beux 22, Rue principale 03 54 44 90 51

O U S ' A D R E S S E R P O U R :

Urbanisme :	**Mairie** ou DDT METZ	03.87.15.49.50
Eau :	Sté Mosellane des Eaux à Metz	03.87.66.26.57
Electricité :	U.E.M. Bd. du Pontiffroy à Metz	03.87.34.44.44
Poste :	La Poste Place de la Gare à REMILLY	03.87.64.64.64
Perception :	Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY	03.87.64.60.47
Assistante sociale :	Centre Médicosocial de Rémilly	03.87.64.73.22
Pôle Emploi :	Place St-Nicolas à METZ	03.87.75.92.60

U R G E N C E S

Gendarmerie Brigade de Rémilly-Verny 03.87.64.61.00 ou le **17**

POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

O R D U R E S M E N A G E R E S

Collecte des **ordures ménagères** : Lundi matin à partir de 6 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte **sélective** : Mercredi matin avant 6 h. (une semaine sur deux- voir calendrier SIMVU)
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly Ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h
(Route de Béchy) et le samedi de 9h à 18h

LOISIRS

ASS. La Buscinoise	Présidente : Mme L. BROGARD	03.87.64.14.29
GYMNASTIQUE	Responsable : Mme M-P PIDOLLE	03.87.57.77.87
BRODERIE	Responsable : Mme Anne MRAZEK	03.87.57.63.85

SANTÉ

Cabinet d'infirmières : D.GIANESELLO – S.RUTILI 03 87 38 09 77 ou 06 78 18 98 15
Mme G. STROHL Infirmière rempl. de Mme BECRET à Courcelles s/N. 06 37 45 18 85